

L'anticipation européenne

À LA SORTIE DU rapport du Conseil fédéral sur l'intégration européenne, un auditeur intervenait au forum de la Radio romande avec une question simple. « Si je comprends bien, disait-il, nous aurons à la fois la pression sur les salaires et l'augmentation de la TVA à 15% ». Naturellement, chacun s'employa à le rassurer avec des phrases arrondies. Il avait nonobstant posé une question de méthodologie politique.

Le chemin que la Suisse devra parcourir pour s'adapter au droit européen est mesuré par une comparaison simple entre le corpus législatif CH et le corpus UE à un moment M. Mais cette comparaison ne peut pas prendre en compte l'état du droit, le jour où l'opération se réalisera concrètement. Nous sommes toutefois maîtres d'une de ces deux variables, la nôtre, CH.

Il est possible de ne reprendre le droit européen qu'au moment même de la ratification en le flanquant de mesures d'accompagnement, comme cela est proposé pour la libre circulation des personnes, prévues par les bilatérales. Bref, d'opérer à chaud. Mais il est plus sage de préparer le rapprochement en orientant par anticipation notre politique intérieure.

Or la TVA à 15%, c'est comme une aubaine puisqu'elle dégage une réserve obligatoire. Importante, mais moins grande qu'on ne l'imagine. Aux 7,5 actuels s'ajouteront inéluctablement 2,5 pour consolider l'AVS et l'AI. La participation aux fonds

structurels européens mobilisera deux points. La marge réelle est donc de trois points qu'il est concevable d'utiliser pour mieux financer l'assurance maladie ou alléger la fiscalité directe qui pèse lourdement sur la classe modeste et moyenne. Dès maintenant, il faudrait mettre en circulation, sur le marché de la discussion politique, des modèles et des scénarios. Que faire de six milliards?

L'attitude des milieux patronaux sera déterminante. La limitation des prélèvements obligatoires est un de leur credo. Pourtant le Vorort s'était fortement engagé pour assurer le suc-

Que faire de 6 milliards?

cès de la redevance poids lourds, parce qu'il voulait la réussite des bilatérales, dans l'intérêt de la grande industrie. Aura-t-il la même vision pour la participation à l'Union européenne? En réalité la TVA ne charge pas les exportations et si elle pèse sur le marché intérieur, la particularité de ce dernier est d'être relativement protégé. Mais la hausse des prix à la consommation, qu'entraîne toute augmentation de TVA, doit ou bien être prise en charge par les producteurs réduisant leurs marges, ou compensée par l'adaptation des salaires au coût de la vie. Le défi est surmontable, comme a été surmontée pendant longtemps la constante réévaluation du franc suisse.

Sans tarder il faut ouvrir cette discussion, librement, entre partenaires politiques et sociaux. Le succès de notre politique européenne dépendra de notre capacité d'anticipation. AG

Sous le déguisement du libéralisme, les protectionnistes

Si les thuriféraires de l'économie de marché sont nombreux, leur effectif fond sensiblement dès lors qu'il s'agit de concrétiser le principe de la libre concurrence. Illustration à propos du marché de l'électricité.

A LA FIN DE ce mois, l'Union européenne ouvre progressivement son marché de l'électricité. En Suisse, cette ouverture n'interviendra au plus tôt qu'en 2001. Et l'on est encore loin d'un accord sur la forme et le rythme de cette ouverture. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de voir l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort) et l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) freiner des quatre fers la libéralisation de ce marché. Deux organisations qui n'ont cessé par ailleurs de revendiquer de meilleures conditions-cadre en faveur de l'économie et une plus grande liberté d'action face à l'État. La défense des principes s'efface devant celle des intérêts substantiels. En clair, les électriciens cherchent à maintenir le plus longtemps possible leur monopole, donc des tarifs élevés pour le plus grand nombre de leurs clients, de manière à pouvoir amortir certains de leurs coûteux investissements et fidéliser les gros consommateurs par des tarifs préférentiels.

Concurrence et monopoles

Jusqu'à présent, la situation de monopole a permis aux producteurs et aux distributeurs, liés par un réseau complexe de participations et d'accords, de fournir l'énergie à un prix fixe, non négociable, à des consommateurs captifs. A l'avenir, producteurs et consommateurs auront libre accès au réseau et ces derniers auront le choix de l'offre la plus intéressante. Car on attend de la libéralisation une baisse des tarifs. Une concurrence que ne voient pas d'un bon œil nos monopoles puisqu'elle va les contraindre à une profonde restructuration.

Pour garantir le fonctionnement de ce marché, le Conseil fédéral prévoit la création d'une société nationale chargée de gérer le réseau existant. L'UCS rejette catégoriquement cette solution et propose son propre modèle, une coordination des réseaux qui resteraient aux mains de leurs actuels propriétaires.

Quelle que soit la solution retenue – une seule société indépendante pour le réseau à très haute tension paraît plus rationnelle –, il faut garder à l'esprit que le transport de l'électricité restera une activité de caractère monopolis-

tique: il n'est pas question de construire des réseaux parallèles. Dès lors, c'est à l'État qu'il incombe de réglementer cette activité, comme c'est le cas en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves. L'exemple de l'économie électrique montre à l'évidence que l'introduction de la concurrence ne signifie pas l'effacement de l'État mais au contraire une intervention décidée de sa part pour fixer les règles du jeu. *jd*

JEU DE STRATÉGIE

Le temps béni des colonies

A NNO 1602 est un jeu de stratégie sur ordinateur. Vous arrivez en explorateur dans des îles, genre Caraïbes, et vous devez fonder une colonie en commerçant ou en vous battant avec des concurrents. Il y a aussi des pirates et des indigènes.

En bon cadre d'une administration publique, rien de plus facile pour moi que de construire une ville qui marche, me disais-je *in petto*. Tu parles: ma colonie s'est retrouvée en faillite après une guerre perdue, des investissements non rentables et un trou financier qui se creusait démesurément.

Avec ce genre de jeu, on peut se laisser aller à ses bas instincts. Ah le plaisir de la guerre; voir le rougeoyer des canons sur l'écran et la satisfaction d'expédier des bateaux par le fond...

Au début, mes andouilles de colons veulent une chapelle, qu'en athée conséquent je refuse de leur construire. Du coup, la colonie piétine, rien ne fonctionne tant que ce fichu besoin de sacré n'est pas satisfait.

Le mieux, ce sont les indigènes. Il en est de deux sortes, des noirs et des... moins noirs. Sur l'écran, ils courent en tous sens de manière incohérente. Les Européens, eux, sont dignes et posés. En bon anticolonialiste de gauche, j'ai donc décidé de faire avec eux un commerce respectueux. Oui, mais sur leur territoire, il y avait de l'or qu'ils ne voulaient pas céder, et ce précieux métal procure un certain avantage...

Que fit le soussigné? À sa grande honte, une bonne guerre d'extermination: plus de natifs et à lui les pépites. Mais ce n'est qu'un jeu... *jd*

Ambiguïté gouvernementale à propos des droits populaires

L'adhésion à l'Union modifierait – en plus et en moins – les droits populaires. Le Conseil fédéral le reconnaît ouvertement. Mais il ne va pas au bout de sa franchise et propose, tactiquement, de ne rien changer aux règles existantes.

EN RÉDIGEANT LE rapport 1999 sur l'intégration européenne, les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale ne se sont pas hasardés à un impossible bilan chiffré des avantages économiques d'une adhésion. Cette approche rigoureuse valorise l'ensemble de leur travail. Bien que d'évidence favorable à l'adhésion, le rapport en décrit les conséquences positives et négatives. Ainsi, le transfert d'une part de souveraineté à Bruxelles va influencer le processus de décision en Suisse. Appelons un chat un chat! L'exercice des droits populaires sera inévitablement modifié.

De nouveaux droits

Aspect souvent escamoté dans le débat: l'adhésion donne accès à de nouveaux droits démocratiques: la co-décision pour tous les objets en délibération dans l'Union européenne. C'est un progrès considérable par rapport à la situation actuelle où la Suisse est contrainte, pour des raisons de compétitivité économique, de s'aligner sur un nombre grandissant de règles européennes adoptées hors de son influence. En cas d'adhésion, les citoyennes et citoyens suisses participeront aux décisions européennes par l'intermédiaire des conseillers fédéraux et par les députés européens qu'ils pourront directement élire. Ils jouiront également du droit de pétition comme tous les citoyens européens.

À l'inverse, l'adhésion restreindra la souveraineté nationale et donc l'exercice des droits démocratiques. Le rapport rappelle sans ambiguïté la primauté du droit européen sur le droit national. La Suisse sera liée par les décisions prises – avec sa participation – par Bruxelles. Plusieurs cas de figure se présentent pour l'exercice de la démocratie semi-directe.

Des votes bidon ?

• Bruxelles adopte un «règlement». Il est directement applicable dans tous

les États membres. Comme il n'entraîne pas une adaptation du droit national, il reste hors d'atteinte du droit référendaire.

Bruxelles adopte le plus souvent des «directives». Ces textes, obligatoires, doivent être intégrés dans le droit de chaque État membre.

• Une directive peut fixer des buts généraux à atteindre et laisser aux États membres le soin de décider librement du chemin pour y parvenir. Dans ce cas, le référendum contre une loi d'application fédérale garde sa signification. Le peuple peut préférer une autre voie que celle choisie par le Parlement pour atteindre le but fixé par l'Union européenne.

• Souvent, ces directives, très détaillées, ne laissent pratiquement aucune marge de manœuvre au législateur national. Selon la Constitution suisse (l'actuelle comme la nouvelle), ces textes d'application peuvent, comme toute loi fédérale, faire l'objet d'un référendum. C'est faire courir le risque d'une consultation populaire qui n'a aucun sens puisqu'aucune alternative n'est possible.

La démocratie semi-directe n'a rien à gagner de consultations bidon. Pour éviter cet exercice civique destructeur, il suffirait de donner au Parlement le pouvoir de soustraire au référendum les textes qui ne sont qu'une simple adaptation de directives européennes. L'ampleur de la marge de manœuvre laissée par une directive au législateur national dépend, bien sûr, d'un jugement politique. Mais ce serait faire preuve d'une méfiance excessive à l'égard du Parlement que de lui refuser la compétence d'émettre un jugement politique.

Peur de Blocher

À ce stade de l'analyse, les hauts fonctionnaires laissent la parole aux politiciens. Et le Conseil fédéral, qui publie en son nom ce rapport sur l'intégration, estime qu'il ne faut rien changer au droit de référendum. Il esti-

me que les risques d'opposition entre la volonté populaire helvétique et une directive européenne sont faibles. Expérience faite, on pourrait, au besoin, ajuster le droit référendaire pour éliminer les scories du système.

L'article 139

Le Conseil fédéral a la même attitude au sujet du droit d'initiative. Le risque de vote sur un texte non conforme au droit européen est toujours présent, le dernier en date étant celui sur le génie génétique. En bonne logique, la Constitution devrait clairement enjoindre le Parlement de prononcer la nullité totale ou partielle, un texte contraire à nos engagements européens. Prudemment, le gouvernement s'en tient à la règle prévue dans la nouvelle Constitution. Son article 139 prévoit la nullité si l'initiative ne respecte pas «les règles impératives du droit international».

En adhérant, on peut donc, selon le gouvernement, ne pas toucher aux droits populaires inscrits dans la Constitution. On élimine ainsi, formellement, l'un des arguments massifs des anti-européens. Mais ce tour de passe-passe purement juridique ne convainc guère. Le débat pour ou contre l'adhésion serait plus clair si Berne affirmait, sans ambiguïté, qu'une retouche modeste des droits populaires inscrits dans la Constitution est nécessaire et suffisante pour participer à l'Union européenne. *at*

Brève

LES LIBÉRAUX ONT l'intention de Lséduire Zurich. Ils y présentent une liste de candidats pour les élections nationales.

À lire le *TagesAnzeiger*, le Parti libéral suisse versera une contribution afin de soutenir la campagne zurichoise. *cfp*

La rentabilité est l'éthique d'aujourd'hui

La place que notre société réserve aux personnes handicapées s'amenuise. Un guide récemment paru veut inciter les entreprises à les engager. Pour le bien de tous et pour celui de l'assurance invalidité.

LE RETRAIT EST bien perceptible dans le secteur public: on n'aperçoit plus ces employées et ces employés, auxiliaires, parfois temporaires, que l'existence a gratifiés de quelque handicap, physique ou psychologique.

Il y a peu encore, la place existait dans une institution comme la Poste, par exemple, pour ces personnes un peu différentes – un peu moins performantes? Et cette institution nous semblait proche, adhérente à la communauté – elle intégrait et reflétait ses composantes multiples et différenciées.

Aujourd'hui je ne vois plus que des employés «normaux». Ces emplois à préoccupation sociale sont victimes du souci de rentabilité.

Déficit croissant de l'assurance invalidité

Ces dernières années, la persistance du chômage a mis à mal l'assurance invalidité, qui se trouve en 1996 avec 6,886 milliards de recettes pour 7,313 de dépenses.

Alors, à la fin janvier, s'est tenue une conférence de presse de l'Union patronale suisse (UPS), de la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés (FSIH), de Pro infirmis, de Pro mente Sana et de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), afin d'appuyer l'édition d'un guide, *L'intégration professionnelle des personnes handicapées*.

Le problème est que la disparition de ces postes particuliers ne s'est pas produite que dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé. Selon Fritz Blaser, président de l'UPS, «en période de haute conjoncture, les entreprises n'hésitaient pas à engager des personnes handicapées. Les employeurs avaient le sens de l'éthique et des responsabilités».

Cette «éthique» et cette «responsabilité» disparues, c'est tout l'édifice de l'AI qui tremble. L'AI reposant sur le principe que «l'intégration prime la rente», la conséquence est mécanique: moins il y a de l'une, plus il faut dépenser pour l'autre.

Lili Nabholz, conseillère nationale radicale et présidente de la FSIH, renchérit: «[...] pour que les mesures de réadaptation soient efficaces, il faut que

les employeurs y mettent du leur et facilitent l'intégration des personnes handicapées. La progression inquiétante du nombre des bénéficiaires de rentes ces dernières années prouve qu'ils ne le font pas». Avant que le législateur n'intervienne et au nom d'«une conception libérale de la société», Lili Nabholz engage ces employeurs à «contribuer à remettre sur pied les finances de l'assurance invalidité».

Autre versant de l'argumentation: il se révèle intéressant d'engager des personnes handicapées. Elles se montrent de bons exemples de courage et de volonté, elles sont «fiables et motivées», elles ne s'adonnent pas à l'absentéisme. Engager ces personnes améliore aussi l'image de l'entreprise – cela fait partie des choses qui comptent.

On voit que la charité s'accompagne volontiers d'intérêts plus financiers. Ni l'une ni les autres ne seront suffisants. Tendre vers un emploi pour tous se montrerait plus juste et sauverait accessoirement l'assurance invalidité du déficit. Mais l'air du temps ne pousse pas à la roue de cette chaise-là. *cp*

L'intégration professionnelle des personnes handicapées. Jeter des ponts entre employeurs et personnes handicapées, Union patronale suisse, SDES. Commandes: SDES, Carrefour de Rive 1, case postale 3684, 1211 Genève 3.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

François Vallotton

Composition et maquette:

Claude Pahud, Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Indépendance et longévité ne riment pas toujours avec démocratie

Comme l'Église catholique et la Croix-Rouge, le Comité olympique international fonctionne par la cooptation. Ce système serait-il le garant de leur longévité?

DANS LA CRISE que traverse le CIO, on s'avise soudain que ses membres sont vieux, souvent, cooptés, toujours désignés selon des règles obscures – à vrai dire il n'y a pas de règles –, et plus ou moins représentatifs des diverses régions du monde. Cette énumération fait bien sûr irrésistiblement penser au collègue des cardinaux de l'Église catholique à quelques nuances près: aucune femme ne porte la pourpre cardinalice et seuls quatre membres du CIO ont encore le privilège d'être membres à vie alors qu'un cardinal garde son chapeau jusqu'à la fin de ses jours – même si une limite d'âge est désormais fixée pour l'élection du pape.

CIO et CICR

L'Église catholique n'a jamais été un modèle de démocratie et de transparence, mais elle a le mérite de durer depuis... très longtemps; c'est même, et de très loin, la plus ancienne institution qui soit parvenue jusqu'à nous. Sans remonter aussi loin, le CIO a désormais plus de cent ans. Un autre comité célèbre est né au XIX^e siècle et reste bien vivant: le Comité international de la Croix-Rouge. À vrai dire, le CIO et le CICR sont les deux seules organisations internationales qui ont accompli la traversée du siècle.

Il semble audacieux de les comparer. Le CICR, dépositaire des conventions de Genève, joue un rôle qui bénéficie de la reconnaissance juridique de la communauté internationale. Mais, justement, ce rôle aurait pu disparaître dans les conflits mondiaux, ou se déchirer pendant la guerre froide. Pourtant, à travers mille péripéties et souvent sur le fil du rasoir, comme le CIO au fond, le comité genevois a survécu et a gardé le cap malgré quelques louvoisements. La création d'Henry Dunant est-elle plus ouverte, plus démocratique que celle fondée par le baron de Coubertin? En fait, elle l'est plutôt moins, puisqu'elle est composée, comme chacun le sait, exclusivement de citoyens suisses!

La cooptation, commune au CIO et au CICR, sans parler de l'Église catholique, garantit-elle la durée d'une institution et le maintien de ses objectifs? La réponse, politiquement très incorrecte, est sans doute positive. Ces trois organisations ont en commun d'être les dépositaires de valeurs qui s'imposent, en principe, aux sportifs, aux militaires et aux croyants. Leur conservation peut-elle s'effectuer au travers d'élections démocratiques? Pas sûr.

Pendant les premiers 80 ans de son existence, le CIO était composé d'un mélange improbable de lords anglais, d'avocats-skieurs suisses, d'alpinistes français et de rejetons de grandes familles d'un peu partout. Ces gens étaient supposés, par leur fortune ou leur naissance, rester imperméables aux pressions et à la corruption. Leur probité personnelle était le garant des valeurs de l'institution. Et, en gros, ça a marché. De même pour les honorables citoyens helvétiques composant le CICR.

Modernisez-vous!

Bien sûr, il y a des crises, des dérapages, des faiblesses, des moments difficiles, comme celui que traverse le CIO. Mais ces organisations vivent dans le siècle, au milieu des hommes, le tumulte les saisit aussi et c'est bien normal. Un CIO qui serait l'émanation des fédérations sportives et des gouvernements serait le champ clos de toutes les rivalités: l'éthique n'y résisterait pas. Un CICR ouvert à tout le monde provoquerait justement la méfiance de tous. Comment garantir son objectivité dans un conflit?

Donc mesdames et messieurs du CIO, modernisez-vous, faites preuve de transparence dans vos finances, encadrez les désignations par quelques règles simples, mais surtout gardez la cooptation, conservez vos aristocrates excentriques et vos skieurs. Défiiez-vous de vos managers. Au milieu du maelström d'argent qui vous emporte, gardez ces gens bizarres et démodés qui ne connaissent pas le marketing:

ils n'ont rien à vendre; ils ne connaissent pas non plus la valeur de l'argent: soit ils en ont trop, soit ils le méprisent; des gens qui connaissent le prix de la longévité car leur famille, en général, a beaucoup donné à l'histoire. Cooptez-les, car personne ne les élira jamais, et sans eux vous n'êtes plus que des organisateurs de spectacles.

Justement chez Walt Disney, on ne coopte pas... jg

Médias

IL Y A des jours où on allume la télévision même le matin. Par exemple lorsque des débats du Forum économique de Davos sont au programme. Le 1^{er} février, les participants à un « panel » cherchaient comment « commercer à l'heure de la révolution numérique ». Ils étaient cinq sur le podium. Des chefs d'entreprise. L'anglais dominait. La traduction simultanée en français était bonne.

Première surprise, un des participants, M. Mc Nealy n'avait pas de cravate. Il n'était pas seul. Dans la salle, plusieurs participants lui tenaient compagnie, le col ouvert. D'autres étaient même en « broussetou ». Mais, évidemment, la majorité étaient habillés « BCBG ».

Autre surprise, la discussion était assez humaine. Par exemple, au sujet du marketing personnalisé grâce au Web, les risques de disparition de la sphère privée et de sa protection étaient mis en évidence. La piraterie était comparée à une violation de domicile. Mais, et surtout: on soulignait que les dimensions nouvelles et la rapidité des changements rendent évidente la nécessité d'une évolution permanente des entreprises.

Davos chez soi. Peut-on résister?

Notons encore la traduction simultanée en français (TSR 2), en allemand (SF 2) et la réception du son original avec un appareil bi-canal. *cfp*

Les abus des chômeurs sont calculés sur des pourcentages abusifs

Par Jean-Pierre Tabin, professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques

Le problème des abus à l'assurance chômage s'est posé dès le moment où cette protection sociale a été instituée. Malheureusement, c'est souvent sur la base d'estimations erronées et d'enquêtes mal élaborées que s'inscrit la politique actuelle du chômage.

LA QUESTION DES abus à l'assurance chômage remonte aux premières discussions autour de sa création, au grand dam de politiciens comme Winston Churchill, qui déclarait, vers 1910: «Je n'aime pas mélanger la morale et les mathématiques.»

Cependant, il semblerait qu'on ne puisse rien y faire. La thèse des abus à l'assurance chômage revient sans cesse et, depuis que le chômage a pris une certaine ampleur en Suisse, soit depuis les années nonante, les discours sur les abus se multiplient, de même que les rapports à ce sujet.

Les rapports se suivent et ne se ressemblent pas

Ainsi, en 1993 déjà, l'OFIAMT avait publié un *Rapport sur les abus dans le domaine de l'assurance chômage*. À l'époque, on constatait que 22% des chômeuses et des chômeurs indemnisés en 1992 avaient fait l'objet d'une suspension de leur droit (une moyenne de 10,6 jours de suspension, soit un demi-salaire mensuel). L'OFIAMT constatait une diminution des abus, mais ne pouvait réellement l'étayer.

Fin 1998, l'OFDE, avatar de l'OFIAMT, a publié une nouvelle étude sur les abus dans l'assurance chômage. Cette étude se veut plus documentée que la précédente et l'OFDE en a pris connaissance sans la critiquer d'aucune manière. L'Of-

ficé a aussi entériné les propositions des chercheurs concernant les mesures susceptibles de combattre les abus constatés. Il vaut donc la peine de lire cette enquête, sa méthode et ses résultats.

On en reste, ma foi, bouche bée.

L'abus moral, une question de genre ?

L'étude différencie, d'abord, trois types d'abus des assurés (dans son communiqué de presse du 18 décembre 98, l'OFDE ne parle que de ceux-ci, quoique le rapport porte sur les abus des employeurs, des employés, des autorités et des organisateurs de mesures actives du marché du travail): premièrement l'«abus proprement dit», c'est-à-dire «l'obtention intentionnelle et illégale de prestations d'assurance», deuxièmement le «comportement erroné», ce qui signifie que les lois et les ordonnances sont violées, mais pas de manière intentionnelle et troisièmement la «perception indésirable», qui respecte les conditions légales, «mais revêt un caractère tout à fait discutable sur le plan moral et social».

Le rapport explique que les avis sur ce que recouvre la «perception indésirable» sont très partagés chez les vingt-sept experts de l'assurance chômage interrogés, experts choisis sans critère défini et issus de l'OFDE, des caisses cantonales de chômage, de la SUVA et d'autres milieux, comme le Conseil national ou l'économie. Seules deux questions à ce propos sont traitées dans l'étude, qui touche majoritairement (voire uniquement) les femmes. À la question écrite de savoir si le fait de toucher des prestations de la LACI alors que son partenaire touche un revenu «suffisant» est «discutable sur le plan moral et social», un tiers des personnes qui ont répondu à la question (soit vingt personnes en tout!) disent oui. Quant à la question de savoir si l'utilisation de la «période éducative» est moralement condamnable, les deux tiers des personnes ayant répondu disent «quelquefois», une personne dit «toujours» et trois «jamais» (dix-huit personnes ont répondu).

Voici déjà de quoi s'interroger sur le caractère sexiste des questions posées –

parmi les personnes interrogées, les femmes sont presque totalement absentes – et sur la représentativité des réponses.

Un pourcentage abusif

Mais il y a pire encore (!) dans ce rapport. On peut y lire en effet que 6% des chômeuses et des chômeurs sont coupables d'«abus réels». Comment en est-on arrivé à ce chiffre?

Les chercheurs partent des données LACI, qui permettent de dire que 18,5% des bénéficiaires ont fait l'objet d'une suspension en 1997 (pour une moyenne de 14,6 jours de suspension, donc en augmentation depuis 1992).

Une des questions posées aux vingt-sept experts consistait à savoir à combien ils estimaient les «vrais» abus parmi les suspensions du droit à l'indemnité. Seize personnes ont répondu à cette question, ce qui nous vaut un tableau par histogramme que n'aurait pas renié le père Ubu. Les réponses vont de 1% à 90% et sont relativement bien ventilées, c'est-à-dire que chacun a un avis différent et que ces avis sont très variables. À partir de ces seize réponses, les chercheurs procèdent en faisant une moyenne arithmétique de l'estimation de l'abus et ils arrivent à 35,3% d'«abus réels».

Ils appliquent ensuite ce pourcentage au total des suspensions et c'est ainsi qu'ils concluent que 6% des chômeuses et des chômeurs connaissent une suspension à cause d'un «abus réel» et 12% à la suite d'une «négligence».

Si ce rapport était rendu dans une école ou une université, il serait tout simplement refusé: on ne peut manier n'importe comment l'enquête sociale, on ne peut manipuler ainsi les chiffres. L'OFDE n'en a cure: il prend ce rapport pour argent comptant, celui qu'il a dû dépenser pour le produire. C'est sur ce genre de bases que se fonde la politique actuelle du chômage et des mesures de réforme seront prises à partir de ces constats! ■

Daniel C. Aeppli, Matthias U. Peters (in Zusammenarbeit mit IPSO Sozial- und Marketing- und Personalforschung), *Missbrauch in der Arbeitslosenversicherung durch Arbeitgeber, Arbeitnehmer und Behörden*, Basel, 10 novembre 1998.

La recherche est un antidote au rationnement

Dans notre pays, on s'attend à la fois à ce que les médecins soient au « top niveau » et que les soins soient excellents, à la fois à ce que les moyens financiers soient adéquats. Le contrôle de ce dernier point étant devenu crucial, « rationalisation » et « rationnement » du système des soins ne cessent d'être évoqués.

SCHÉMATIQUEMENT, LE MONDE politique adore la rationalisation des soins et abhorre son rationnement, en particulier parce que ce dernier évoque immédiatement une discrimination entre personnes soignées et personnes privées de soins. La rationalisation s'en prend classiquement à la surdotation hospitalière – le canton de Berne possède plus de lits d'hôpitaux que la Suède tout entière. Ou encore l'étude récente de l'Institut Créa, volontairement provocatrice, qui propose de réduire l'excédent de lits hospitaliers vaudois (de l'ordre d'un tiers) par la fermeture pure et simple de toutes les cliniques privées; économie annuelle du canton, 140 à 240 millions.

Très schématiquement encore, le monde médical se méfie de cette rationalisation-là, qui, couplée à la diminution de la durée des séjours hospitaliers, engendre un surcroît de travail. Au point que, selon une enquête genevoise récente, le personnel soignant n'a plus le temps de se laver les mains, ce qui augmenterait par conséquent les maladies nosocomiales. Le rationnement par contre n'est plus un tabou chez les médecins (et les économistes de la santé); ainsi H.H. Brunner, le président de la FMH, considère que le moment est venu d'en parler explicitement, pour autant – et c'est une condition de taille – que ce soit le monde politique, et non le monde médical qui en définisse les critères.

Novo Seven: le rationnement impossible

Le Novo Seven est une protéine anti-coagulante obtenue par génie génétique à partir de reins de bébés hamsters. Il peut sauver la vie de quelques rares patients (moins de dix par an en Suisse). Dans ces rares cas, le Novo Seven est le seul médicament à disposition; coût du traitement entre 500000 et 1000000 de francs. Interdire l'utili-

sation du Novo Seven au cas par cas, – comme dans le récent épisode bâlois – équivaut à condamner à mort un patient avec un nom et un visage; l'interdire sur une liste de rationnement, c'est discriminer une petite catégorie d'hémophiles. D'autres solutions doivent être clairement envisagées – faire pression sur la firme productrice pour baisser le prix, créer une « cassette nationale » pour ces soins très exceptionnels.

Le coût du traitement Novo Seven représente environ 0,2% des coûts totaux de la santé (estimés à 40 milliards de francs par an); il est donc supportable. Mais il représente plus de 5% des dépenses des hôpitaux universitaires en médicaments, estimés à 60 millions par an. C'est important. Le rationnement explicite pratiqué dans l'État de l'Orégon pour les patients sans assurance maladie privée avait d'ailleurs eu comme origine un événement similaire: un enfant de sept ans s'était vu refuser le paiement d'une coûteuse et rare intervention chirurgicale. Ces deux exemples ont connu une heureuse issue, le patient de Bâle n'a, en dernière minute, pas eu besoin du Novo Seven et une souscription publique a financé les soins du petit garçon.

Entre rationalisation et rationnement

Si le rationnement paraît si discriminatoire, comment se fait-il qu'il ne soit plus tabou dans la profession médicale? À mon avis, la frontière entre les deux pratiques n'est pas aussi claire. Les médecins doivent quotidiennement décider de ne pas entreprendre ou d'arrêter des traitements. Si, longtemps, la décision personnelle du médecin n'était dépendante que de critères médico-scientifiques, eux aussi dépendants de facteurs complexes (l'offre et l'information médicales, l'« École » à laquelle appartenait le médecin etc.), des critères de coûts-béné-

fices du traitement complètent dès à présent le raisonnement médical. Et faute d'une évaluation systématique de l'efficacité et de l'efficience de chaque intervention ou traitement, la décision est souvent de l'ordre du rationnement implicite.

On comprend dès lors que parfois les médecins en viennent à réclamer un débat plus ouvert sur le rationnement. Ceci dit, la rationalisation, étendue à toute la pratique des soins, n'a de loin pas épuisé ses possibilités, si on la comprend dans le sens noble du terme: à savoir parvenir à une médecine qui soit fondée sur les preuves scientifiques et non sur l'offre du marché. Pour utiliser le jargon de la profession, on passerait de la « market-based medicine » à l'« evidence-based medicine ».

De la médecine basée sur les preuves

Des efforts considérables doivent être faits dans ce domaine. Il faut trouver des méthodes d'évaluation équitables pour les médecines « complémentaires » (souvent utilisées sous la pression du marché), rendre accessible au médecin traitant la pléthore de résultats cliniques et scientifiques, pouvoir anticiper les besoins du système de santé (par un Observatoire de la Santé), motiver les médecins pour l'input statistique (et les décharger en conséquence), finalement éduquer les citoyens à un usage critique des soins de la santé. ge

Post-scriptum

LE 29 JANVIER, le *Journal de l'Ouest* (lausannois) publie un texte d'un conseiller communal d'Écublens (VD) sous le titre « Vive la Révolution, vive la Constitution! ». cjp

Élites académiques et politiques à l'époque du national-socialisme

Comment les professeurs de littérature allemande en Suisse ont-ils reçu et transmis l'idéologie nazie, à partir de 1933? Quels furent les rapports entre champ académique et champ politique?

DANS LES DÉBATS récents sur l'attitude de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale, la position des intellectuels au cours du conflit a été encore assez peu analysée. C'est pourquoi, il me semble important de revenir sur l'ouvrage de Julien Schütt, consacré à la réception du nazisme par les professeurs de littérature allemande en Suisse. Cette recherche, qui a généré un large débat Outre-Sarine, permet en effet non seulement de mieux comprendre le climat idéologique et politique de l'époque, mais dévoile le poids des logiques internes au champ littéraire et universitaire dans les prises de position des protagonistes de cette histoire.

Accepter quelques aménagements douteux

Cette étude éclaire d'abord l'univers mental et idéologique des germanistes suisses, confrontés à l'instauration d'un régime qui se livre, entre autres crimes, à l'autodafé d'ouvrages. En juin 1933, alors que le renvoi des professeurs juifs a commencé dans les universités allemandes, Emil Ermatinger – le pape de la critique littéraire en Suisse – accepte de s'exprimer à Weimar à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Wieland*. Des défilés de SA encadrés encadrent la manifestation. L'influence de Wieland en tant que penseur de l'*Aufklärung* sera significativement mise de côté dans le discours du professeur zurichois.

Outre une certaine fascination pour les «nouveaux maîtres» du Reich, ces contacts réguliers avec les milieux de la culture officielle allemande traduisent également la volonté de garder un pied sur le marché germanique. De 1935 à 1942, les revues scientifiques allemandes renoncent presque complètement aux plumes suisses. Des alternatives sont offertes alors par certains cercles très élitaires et proches du régime. Le «Deutsche Kulturbund», à Berlin, et son organe, l'*Europäische Revue*, pourront ainsi compter sur les collaborations de Robert Faesi, Gonzague de

Reynold et Carl J. Burckhardt. La publication en Allemagne oblige pourtant à certains aménagements douteux: Ermatinger accepte par exemple, dans la réédition de l'un de ses ouvrages, de substituer à une citation évoquant Marx un passage glorifiant Hitler. De plus, il stigmatise «l'enjuivement» de la littérature allemande à l'œuvre depuis 1918.

La dépolitisation de la littérature

On ne saurait cependant résumer l'analyse de Schütt à ces seuls épisodes, aussi édifiants soient-ils. Le cœur de son approche s'interroge en effet de manière plus globale sur les rapports entre champ académique et champ politique. Avant le déclenchement de la guerre, plusieurs germanistes s'expriment en faveur d'une homogénéisation culturelle entre l'Allemagne et la Suisse. Leur position intellectuelle leur semble au fil du temps toujours plus intenable: toute rupture radicale avec l'Allemagne signifierait à leurs yeux la fin de toute culture sérieuse en Suisse; d'autre part, tout signe de bienveillance est aussitôt interprété en termes politiques. À cet égard, quelques cas de mises à pied d'enseignants trop ouvertement pro-allemands font peser une lourde menace sur l'autonomie de la discipline. Dans ce contexte, Edouard Staiger – actif au sein du «*Nationale Front*» en 1933-1934 – va opter pour une stricte séparation des domaines politique et culturel. Il développe alors une nouvelle grille de lecture et d'interprétation des textes reposant sur une analyse purement interne des œuvres, sans référence à la biographie ou aux positions politiques des auteurs. Cette théorie, caractérisée après 1945 par le terme de «*Werkimmanenz*», bénéficie d'un écho considérable: elle vaudra à son auteur sa nomination en tant que professeur ordinaire à Zurich, dès 1943.

Pris entre la propagande nazie d'une part, la recomposition du marché sur des bases nationales et le sentiment

germanophobe d'une partie de la population d'autre part, les germanistes suisses ont, selon Schütt, procédé dans leur grande majorité à une «dépolitisation» de leur vision du monde, en reportant sur la politique l'origine de tous les maux. C'est au nom de la défense de certaines valeurs esthétiques qu'ils s'opposeront précisément à l'«*Exilliteratur*», jugée décadente de par sa complaisance à aborder des sujets triviaux. Sur un autre plan, la traduction d'enjeux idéologiques en questions esthétiques et littéraires leur permettra, tout en sauvegardant l'autonomie de leur discipline, de gagner une nouvelle légitimité face aux autorités politiques suisses. Ayant renoncé à tout ce qui pourrait porter atteinte au discours de la neutralité et de la Défense spirituelle, plusieurs d'entre eux apportèrent ainsi leur contribution directe à l'édification d'une culture officielle. On peut citer le cas exemplaire de Karl Schmid qui renonce en 1939 à un poste de *privat-docent* pour exercer un rôle actif au sein de la section «Armée et Foyer». Cet engagement lui ouvrira les portes de l'École polytechnique (ETH) dès 1943, son patriotisme venant compenser en l'occurrence la minceur relative de son dossier sur le plan scientifique.

Au-delà du seul microcosme des germanistes, Schütt met en évidence une forme de transaction informelle qui a présidé selon lui de manière plus générale aux rapports entre élites culturelles et pouvoir politique: d'un côté celles-ci s'abstiendront de toute intervention pouvant porter ombrage à la politique fédérale, de l'autre l'État leur assure consécration symbolique, voire facilités de carrière. Les avatars de ces liaisons dangereuses entre culture et politique restent à analyser de manière plus précise dans d'autres secteurs du champ intellectuel.

François Vallotton, Berne

Julian Schütt, *Germanistik und Politik. Schweizer Literaturwissenschaft in der Zeit des Nationalsozialismus*, Zurich, Chronos, 1996, 342 p.

* Poète et romancier allemand, 1733-1813 (ndlr).